

FINANCEMENT PROJET DE RECHERCHE SUR LA SCLERODERMIE SYSTEMIQUE 2018-2019

Le **Groupe Francophone de Recherche sur la Sclérodémie (GFRS)** est heureux d'annoncer l'appel d'offre pour le financement de projets de recherche sur la sclérodémie systémique.

A/ Règlement de l'appel d'offre publié le 27 avril 2018

- Le financement à hauteur de **10,000 €** sera attribué à un projet de recherche clinique ou fondamentale sur **le thème de la sclérodémie systémique.**

- Un laboratoire, un service ou une unité de recherche n'a le droit de candidater qu'à une seule demande de financement du GFRS.

- **Le/la porteur/se de projet doit être membre du GFRS et à jour de sa cotisation le jour du dépôt de projet.** Dans le cas contraire le projet ne sera pas examiné.

- **Ce financement ne sera pas attribué si le/la porteur/se de projet ne peut pas, pour raisons privées, professionnelles, administratives..., réaliser son projet dans l'année du financement.**

- Les dossiers sont à adresser avant **le 29 JUIN 2018 minuit** par courriel **aux trois adresses suivantes :**

- Elisabeth Diot, secrétaire du bureau du GFRS : ediot@med.univ-tours.fr

- Annabelle Benbouriche, secrétaire administrative : annabelle.benbouriche@cch.aphp.fr

- Nathalie Lambert, vice-présidente Recherche : nathalie.lambert@inserm.fr

- **Le/la porteur/se de projet devra garder une trace de l'envoi de ce courriel et s'assurer d'avoir reçu un courriel de confirmation de bonne réception.** Si ce n'est pas le cas, il (elle) doit absolument en informer Elisabeth Diot au 06-16-59-27-19 ou Nathalie Lambert au 06-78-11-57-80 dans les plus brefs délais.

- **Tout dossier adressé après le 29 juin 2018 minuit sera refusé.**

- Pour chaque dossier un rapporteur sera nommé parmi les membres du Conseil Scientifique.

N. C. Lambert, PhD

L. Michel, PhD

D. Launay, MD, PhD

B. Granel, MD, PhD

Le rapporteur ne devra pas avoir de conflit d'intérêt avec le dossier à traiter. Chaque rapporteur enverra le/les dossier(s) à expertiser à **trois experts extérieurs au Conseil d'Administration (CA) du GFRS (n'ayant aucun conflit d'intérêt)**. Chaque rapporteur présentera pour chaque dossier la synthèse des expertises. Les dossiers seront classés en fonction des notes obtenues à l'occasion de la réunion du CA du GFRS courant septembre et les **résultats seront communiqués après ce CA.** Le/la porteur/se du projet sélectionné sera également prévenu(e) par courriel.

- **Le/la porteur/se de projet devra présenter de façon synthétique son projet à l'occasion de la journée annuelle du GFRS le 15 novembre 2018 à Paris Cochin, puis les résultats obtenus l'année suivante lors de la journée annuelle du GFRS.**

Appel d'offre Financement Projet GFRS 2018-2019

B) Descriptif détaillé de la demande de financement :

Le projet de recherche pourra être rédigé en français ou en anglais selon le plan suivant :

Titre du projet

Résumé (200 mots maximum)

CV du/de la porteur/se de projet en une page maximum incluant les publications.

Liste des 10 dernières publications dans des revues à comité de lecture, de l'équipe ou des équipes impliquées dans le projet.

Le porteur du projet ou son équipe ont-ils obtenu un financement GFRS dans les années précédentes ? OUI/NON

Si oui, merci de préciser : l'année, le bénéficiaire, le sujet financé, 5 lignes sur les résultats et la liste des publications ou communications issues de ce travail et dans lesquelles le GFRS est remercié. S'il n'y a pas de publications ou communications, ou si le travail n'a pu être mené à terme, merci de le signaler et d'en expliquer les raisons éventuelles.

Projet (10 pages maximum):

I- Etat de la question

II- Objectifs

III- Méthodologie incluant réglementation éthique

- Si le projet est une recherche biomédicale qui nécessite l'aval du Comité de Protection des Personnes (CPP) et/ou de l'Agence Nationale de la Sécurité du Médicament (ANSM), le/la porteur(se) de projet devra avoir obtenu lesdits accords au plus tard début septembre 2018. En cas de difficultés prévisibles d'obtenir ces accords, ceci devra être spécifié dans le projet ainsi que les raisons de ces difficultés.
- Si le projet implique la recherche sur des animaux à des fins scientifiques, le/la porteur(se) de projet devra, à minima, justifier d'une demande d'autorisation pour recherche sur l'animal (accusé de réception) le jour du dépôt de dossier (29 Juin 2018).

Le dossier sera rejeté si les accords/ autorisations ne sont finalement pas obtenus.

IV- Résultats attendus ou déjà obtenus

V- Conséquences attendues en recherche fondamentale ou clinique

VI- Budget prévisionnel du projet global, sources de financement obtenus ou demandés.

Bien préciser la partie du projet concernée par le financement GFRS.

Attention le financement d'un projet ne peut en aucun cas financer un salaire.

NB :

- En cas de versement du financement et de non début des travaux à la date prévue, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration demandera le remboursement de ce financement au GFRS.

Le bureau du GFRS :

Président : Luc Mouthon

Trésorier : Bernard Imbert

Secrétaire : Elisabeth Diot

Vice-président clinique : Pierre Yves Hatron

Vice-présidente recherche : Nathalie Lambert